



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-15

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'arrêté électoral n°2022-05 ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu les résultats du scrutin du 11 février 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 Est élu, pour le collège B, Benjamin Dubrion.

Article 2 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 11 février 2022

La Directrice

Hélène SURREL



Les recours doivent être déposés dans un délai de 5 jours à partir de la publication des résultats auprès des Affaires juridiques (bureau 1-12).